

L'ESSENTIEL DU COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE (CSE)

POUR LES ENTREPRISES
DE 1 À 49 SALARIÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2020,
le Comité Social Economique
- CSE - est obligatoire pour
les entreprises
de 11 salariés et plus.

ORGANISATION
MISSIONS
AVANTAGES



Avec le soutien

L'ORGANISATION DU CSE

LE CSE EST CONSTITUÉ :

- du **Chef d'entreprise**
- d'**une délégation du personnel**
 - Pour les entreprises de 11 à 24 salariés : 1 titulaire et 1 suppléant
 - Pour les entreprises de 25 à 49 salariés : 2 titulaires et 2 suppléants
 - Les salariés sont élus pour 4 ans et ont le statut de salariés protégés
- Si présent dans l'entreprise, le **délégué syndical** est membre de droit du CSE
- Le **médecin du travail** peut participer aux réunions dédiées aux conditions de travail
- **L'inspection du travail** peut être invitée aux réunions portant sur les questions de santé et sécurité

Le CSE se réunit une fois par mois.

LES MISSIONS DU CSE

Le CSE a pour mission globale d'œuvrer pour le bien-être des collaborateurs de l'entreprise en mettant en place un climat favorable au dialogue social :

- **Porter les réclamations** des salariés à l'employeur, qu'elles soient d'intérêt collectif et individuel,
- **Négocier des accords** d'entreprise,
- Contribuer au **respect de la réglementation sociale** dans les entreprises (licenciements, congés payés, etc,...),
- **Promouvoir la santé et la sécurité** au travail par de meilleures conditions de travail,
- **Assurer la protection** et la **prévention de la santé** physique et mentale des salariés.

MISSIONS >>

SÉCURITÉ

VEILLE

NÉGOCIATION

LES AVANTAGES DU CSE

Le CSE c'est :

- **Apprendre à travailler ensemble,**
- **Prendre part aux décisions importantes et pouvoir négocier des accords collectifs.**

Avec des avantages :

POUR LE CHEF D'ENTREPRISE :

- Simplifier les instances d'entreprise,
- Avoir des interlocuteurs privilégiés pour négocier des accords d'entreprise sur des sujets divers,
- Conforter le dialogue avec ses salariés,
- Développer la culture d'entreprise,
- Améliorer le bien-être des salariés,
- Développer l'implication et accroître la performance de l'entreprise,
- Rendre l'entreprise plus attractive.

POUR LES SALARIÉS :

- Prendre part à la vie de l'entreprise,
- Conforter le dialogue avec son employeur,
- Développer la culture d'entreprise,
- Améliorer le bien-être des salariés,
- Veiller à la santé et la sécurité de tous,
- Développer l'implication et accroître la performance de l'entreprise.

A SAVOIR :

Le **non-respect** de la date de mise en place de cette nouvelle instance **fait courir à l'employeur des sanctions pénales et sociales**.

Il pourra être poursuivi pour délit d'entrave, risquant ainsi une **amende de 7 500 €** et une peine d'emprisonnement d'un an.

Par ailleurs, l'ensemble des procédures mise en place dans l'entreprise sans l'intervention du CSE alors que cela est nécessaire (par exemple la mise en place du règlement intérieur ou une procédure de licenciement pour inaptitude pourront être remises en cause par la suite).

LA CAPEB PROCHE DE VOUS

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE CSE OU POUR
VOUS FAIRE ACCOMPAGNER, N'HÉSITEZ PAS
À VOUS RAPPROCHER DE VOTRE CAPEB

01 - CAPEB AIN

Tél. 04 74 23 19 50 - capeb01@capeb-ain.fr
www.capeb.fr/ain

03 - CAPEB ALLIER

Tél. 04 70 44 71 02 - capeb.allier@orange.fr
www.capeb.fr/allier

07 - CAPEB ARDÈCHE

Tél. 04 75 86 01 10 - capeb07@capeb-ardeche.fr
www.capeb.fr/ardeche

15 - CAPEB CANTAL

Tél. 04 71 48 41 38 - capeb-15@wanadoo.fr
www.capeb15.fr

26 - CAPEB DRÔME

Tél. 04 75 02 10 07
capebdrome@capebdrome.com
www.capeb.fr/drome

38 - CAPEB ISÈRE

Tél. 04 74 16 18 38 - capeb38@capeb-isere.fr
www.capeb-isere.fr

42 - CAPEB LOIRE

Tél. 04 77 92 11 30
forez@capeb-loire.fr - roanne@capeb-loire.fr
www.capeb.fr/loire

43 - CAPEB HAUTE-LOIRE

Tél. 04 71 09 11 68 - contact@capeb43.fr
www.capeb.fr/haute-loire

63 - CAPEB PUY-DE-DÔME

Tél. 04 73 25 71 71 - capeb63@capeb63.fr
www.capeb.fr/puy-de-dome

69 - CAPEB RHÔNE et GRAND LYON

Tél. 04 72 85 77 10 - contacts@capeb-rhone.fr
www.capeb.fr/rhone

73 - CAPEB SAVOIE

Tél. 04 79 62 14 80 - contacts@capeb-savoie.fr
www.capeb-savoie.fr

74 - CAPEB HAUTE-SAVOIE

Tél. 04 50 66 26 66 - accueil@capeb74.fr
www.capeb74.fr

CAPEB AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

59 rue de Saint-Cyr - CP 404
69338 LYON cedex 09
Tél. 04 72 85 06 66 / Fax : 04 72 85 06 67
capeb@capeb-auvergnehonealpes.fr
www.capeb-auvergnehonealpes.fr

Avec le soutien



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES